

Bureau national du 6 juin 2024

Elections TPE/TPA et salarié-es du particulier employeur

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, les 5 millions de salarié-es des entreprises et associations de moins de 11 salarié-es, ainsi que les salarié-es des particuliers employeurs, seront amené-es à voter pour choisir quel syndicat les représente. Ce scrutin est notamment pris en compte pour le calcul de l'audience des organisations syndicales dans les branches professionnelles et au niveau interprofessionnel, c'est sur cette audience que sont calculées les subventions publiques et le nombre de conseiller-es prud'homains que nous pouvons désigner. C'est donc un enjeu important pour notre Union.

Nous en sommes à la phase du dépôt des professions de foi (un 4 pages générique, modifié dans certaines régions où nous avons proposé des candidatures et non pas seulement un vote « sur sigle », et pour 24 secteurs professionnels définis par la Direction générale du travail, 2 pages supplémentaires), et différents documents administratifs comme ceux concernant nos représentant-es dans les Commissions régionales des opérations de vote.

Cette propagande électorale sera visible sur le site du ministère dédié à ce scrutin, puisque les électeurs-trices ne recevront pas, de la part des pouvoirs publics, de matériel « papier ».

Plusieurs recours ont eu lieu contre certaines candidatures, les jugements concernant la contestation de LAB, SLB, STC par FO, et du syndicat des gilets jaunes et du printemps écologique par l'ensemble des organisations « représentatives » ont été rendus le 24 mai, nous savons juste que le STC, comme le SLB, a été scandaleusement écarté mais que LAB pourra se présenter. Des recours vont sans doute être déposés.

La DGT devrait être en mesure de nous communiquer prochainement le montant de la subvention qui nous sera alloué.

Dans la foulée, un comité national décidera de la répartition de cette subvention, entre la campagne nationale, la campagne des structures professionnelles et celles des structures départementales... sachant que certaines choses peuvent sans doute être mutualisées.

Un groupe de travail (et une liste mail dédiée) a été mise en place, avec les référents des organisations et des Solidaires départementaux. C'est lui qui a élaboré la profession de foi et travail sur les différents aspects de la campagne (visuels, réseaux sociaux, etc)

Ce groupe de travail ne demande qu'à être étoffé. Pour être inscrit-es sur la liste mail du GT TPE/TPA, il faut écrire à tpe@solidaires.org

Les Solidaires locaux recevront, pour la rentrée de septembre, différents matériels (affiches tracts, autocollants) pour la campagne, qui ne commencera « nationalement » qu'à ce moment-là (C'est fin août que les électeurs-trices recevront un courrier les informant de ce scrutin, les invitant à corriger éventuellement leur convention collective de rattachement, et renvoyant vers le site gouvernemental dédié à ces élections). Mais bien sûr des choses peuvent être faites dès cet été, que ce soit en direction des saisonniers ou lors des événements type festival, et le groupe de travail proposera du matériel.